

Inventaire des zones humides, des plans d'eau et du réseau hydrographique -  
CDA de la Rochelle (CDA LR)

Réunion de terrain avec le groupe d'acteurs locaux et les exploitants -

06 novembre 2014 à PERIGNY

dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

## Liste des personnes présentes

---

Le tableau ci-dessous en donne la composition :

NOM Prénom	Fonction	Présent/excusé
<i>Membres du groupe d'acteurs locaux</i>		
DENIER Guy	Maire de Périgny	Excusé
MUSET Béatrice	Elue	Présente
DEROIR Paulin	Elu	Présent
SAGOT Jean-Jacques	Elu	Présent
ORGERON Patrick	Agriculteur	Présent
PREVOST Christian	Représentant l'association de la propriété foncière	Présent
GRIMPET Christian	Représentant de la Commission Locale de l'Eau	Excusé
ALEM Pierre-Jean	Représentant l'OMENA	Excusé
MORISSET Philippe	Elu	Excusé
PLOQUIN Daniel	Elu	Excusé
BAUCHARD Jean-Claude ou HUMEL Dominique	Association de chasse	Excusé
MAUFRAS Florent	Représentant association de pêche, amicale du gardon rochelais	Excusé
MERCIER Fabien ou BAUDART Yvette	Représentant association de protection de la nature LPO	Excusé
NORMAND Claude	Représentant association de randonneurs	Excusé
ROUSSET Alain	Représentant association de la propriété forestière	Excusé

NOM Prénom	Fonction	Présent/excusé
<i>Autres intervenants (animation de la réunion)</i>		
GILBERT Stéphane	Chargée environnement à la CDA LR	Présent
NASSIET Florence	CDA LR	Présente
OLLIVIER Clémence	Bureau d'études BIOTOPE, animatrice de la réunion	Présente
MINOT Elise	Bureau d'études BIOTOPE, animatrice de la réunion	Présente
PICHILLOU Thomas	Bureau d'études BIOTOPE, animatrice de la réunion	Présent
LUCAS Ludovic	Forum des Marais de l'Atlantique	Excusé
HABBOUCHE Bernard	Directeur Service Etudes Urbaines CDA LR	Excusé
BARON Anne-Laure	Service Etudes Urbaines CDA LR	Excusée

Nombre de pages : 9

## Introduction

Clémence OLLIVIER et Thomas PICHILLOU rappellent les objectifs de la réunion qui sont de présenter aux acteurs locaux la méthodologie de terrain. Dans un premier temps, Clémence OLLIVIER rappelle la méthodologie employée pour l'inventaire.

Elle présente ensuite la pré-localisation des zones humides effectuée en rappelant qu'il s'agit d'un traitement cartographique destiné à cibler les secteurs sur lesquels réaliser les prospections de terrain.



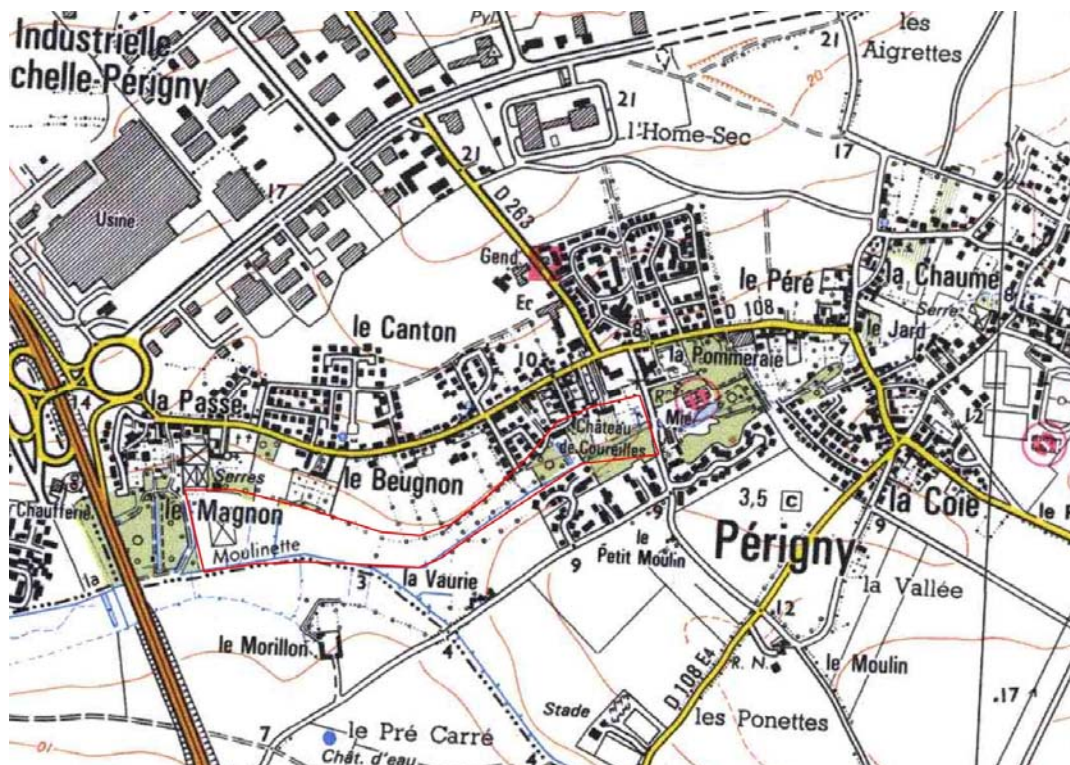
Figure 1 : Photographie du groupe d'acteurs locaux lors de la réunion pédagogique de terrain

*Au niveau pratique les comptes-rendus seront mis à disposition sur le site internet de la CDA de La Rochelle : <http://www.agglo-larochelle.fr/inventaires-des-zones-humides>*

*Un mail d'informations sera diffusé aux membres du GAL dès leur mise en ligne. Le compte-rendu sera également disponible en mairie.*

## Sites visités

Un secteur a été proposé au groupe d'acteurs locaux. Il a été décidé avec l'ensemble des acteurs de se concentrer sur le secteur de marais près de la Moulinette entre le lieu-dit Le Magnon et le Château de Coureilles, déjà identifié lors de la réunion de présentation comme un des secteurs à potentialité de présence de zones humides (cf cartes suivantes).



Avant d'expliquer les aspects méthodologiques, une première approche paysagère du secteur indique qu'on est dans un secteur de marais compris entre la Moulinette (au Sud) et des milieux urbanisés (au Nord). La proximité du cours d'eau, la présence de communautés végétales composées d'espèces végétales hygrophiles sont des indices quant à la potentialité de présence de zones humides. Ce secteur de marais est indiqué comme étant sensible du fait de l'urbanisation récente d'une parcelle en limite de ce marais.



Figure 2 : Zone de marais située à proximité du lieu-dit Le Magnon et prairies localisée près du Château de Coureilles

Une série de 4 parcelles a été ainsi prospectée. Le détail des observations réalisées sur ces parcelles est présenté dans la suite du document.



- Parcelle 1 : Ancienne culture céréalière

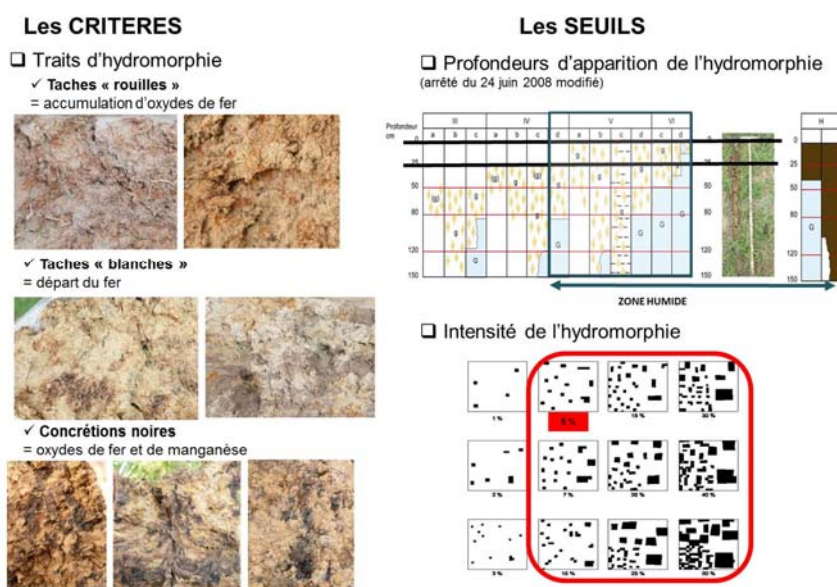
La première parcelle visitée est une zone de marais parcourue par des canaux en rive gauche du ruisseau de la Moulinette. Sur les berges de certains canaux, des haies se sont développées. M. DEROIR fait remarquer au groupe d'acteurs locaux que ce secteur est régulièrement inondé en hiver. Il s'agit d'une parcelle agricole qui est en jachère depuis de nombreuses années et sur laquelle une fauche par an *a minima* est réalisée. La présence des canaux et la hauteur d'eau de la Moulinette sont des indices qui permettent aux experts de terrain de pencher pour de la zone humide.

Sur cette parcelle qui n'est plus exploitée, la flore s'exprime de façon spontanée. Ainsi, un point sur la flore et les habitats naturels est effectué pour identifier la zone humide. La majorité des espèces végétales qui se développent sont caractéristiques des zones humides. C'est le cas de la Pulicaria dysentérique (*Pulicaria dysenterica*), du Liseron des haies (*Calystegia sepium*), du Souchet odorant (*Cyperus longus*), de l'Eupatoire chanvrine (*Eupatorium cannabinum*), du Roseau commun (*Phragmites australis*) ou encore la Baldingère (*Phalaris arundinacea*). Clémence OLLIVIER explique que si le recouvrement cumulé en espèces dominantes caractéristiques de zones humides atteint 50% au sein d'une zone homogène, la parcelle est considérée comme zone humide. Ainsi, cette parcelle en jachère est caractéristique des zones

humides selon le critère floristique. Dans le cas présent, l'examen de la flore a permis à lui seul de conclure à la nature humide de la première parcelle. Ceci n'est cependant pas toujours le cas.

En effet, Thomas PICHILLOU fait remarquer que la présence d'espèces végétales indicatrices ou non, au sein des cultures ou des jachères n'est pas systématique et que dans ces cas-là, il n'est pas possible de conclure sur la base de la flore bien qu'il soit possible d'accumuler des indices, notamment au sein des bandes enherbées parfois présentes au bord des cours d'eau. Thomas PICHILLOU explique que c'est justement dans ces cas-là que les sondages pédologiques (soit une expertise du sol) sont nécessaires. Sur la première parcelle, bien que le critère floristique soit suffisant pour conclure sur le caractère humide de la parcelle, un sondage pédologique est réalisé afin de montrer au groupe d'acteurs locaux, un profil pédologique d'un sol caractéristique de zone humide. Thomas PICHILLOU, présente ainsi un visuel indiquant quels sont les indices, que l'expert recherche dans un sol pour conclure sur le caractère humide ou non d'une zone donnée.

## ANALYSE PEDOLOGIQUE



Les sols de zones humides sont caractérisés par la présence de traits d'hydromorphie qui sont liés à des réactions qui se produisent en cas de présence prolongée d'eau dans le sol. En effet, le sol d'une zone humide se ressuie lentement ce qui induit des réactions chimiques notamment avec le fer contenu dans le sol. En cas d'alternance de phases d'engorgement plus ou moins prolongées et d'assèchement, le fer s'oxyde ce qui génère l'apparition de traces rouille dans le sol ou bien migre ce qui laisse des traces de déferrification. La déferrification est la manifestation du départ du fer à certains endroits de la matrice : il y a une perte de couleur et le sol paraît plus clair voire gris / blanc.

En cas d'engorgement plus prolongé, le fer au contact de l'eau est présent sous une forme réduite ce qui confère à l'horizon concerné une couleur bleu-gris caractéristique. Elle présente ensuite un troisième type de sol incluant les sols dits tourbeux caractérisés par une accumulation de matière organique peu décomposée et ainsi très fibrique sur plusieurs centimètres de

profondeur. Clémence OLLIVIER précise que ces deux derniers types de sol ne seront pas rencontrés fréquemment sur le territoire de la CDA de la Rochelle.

Après ces explications, Thomas PICHILLOU réalise le sondage pédologique à l'aide d'une tarière à main. Le carottage met en évidence un sol argilo-limoneux relativement profond. Le sondage est réalisé jusqu'à une profondeur de 80 cm.

Tout d'abord, il est constaté que le sol n'est pas homogène en couleur sur l'ensemble du profil. En surface, la couleur est plutôt brune du fait de la présence de la matière organique issue de la décomposition de la végétation. Puis, plus l'on va en profondeur, plus on observe un éclaircissement qui donne au sol une couleur tendant vers le gris : le sol se blanchit.



Il y a des traits d'oxydation (traces rouille) dans les 25 premiers centimètres. En continuant de creuser, des traces rouille s'intensifient en profondeur. Clémence OLLIVIER rappelle que dans la majorité des cas, on considère un sol comme caractéristique d'une zone humide lorsqu'on observe des traces d'hydromorphie dans les 25 premiers cms. C'est le cas sur le sondage réalisé. Thomas PICHILLOU précise que le profil de sol réalisé correspond à la classe GEPPA Vb décrite dans l'arrêté du 24 juin 2008 modifié le 1<sup>er</sup> octobre 2009 comme étant caractéristique d'une zone humide.



Figure 3 : de gauche à droite, sondage pédologique réalisé dans la jachère (profondeur de 80 cm), traces d'oxydation (rouille), pseudo-gley (matrice du sol gris-bleu) et traces d'oxydation.

Clémence OLLIVIER précise que dans la mesure où la végétation et la topographie est homogène sur l'ensemble de la parcelle, il n'est pas nécessaire de procéder à des sondages complémentaires en vue de délimiter la zone humide. La limite supérieure de la zone humide s'arrête ainsi à la zone urbanisée située au-dessus.

- Parcelle 2 et 3 : Prairie en bordure de la Moulinette et terrain de sport

Le contexte paysager est très similaire à celui de la parcelle précédente. Ce secteur se trouve dans la zone de marais de trouvant entre la Moulinette et les milieux urbanisés de la commune de Périgny. Ce secteur abrite une prairie et un terrain de sport végétalisé régulièrement

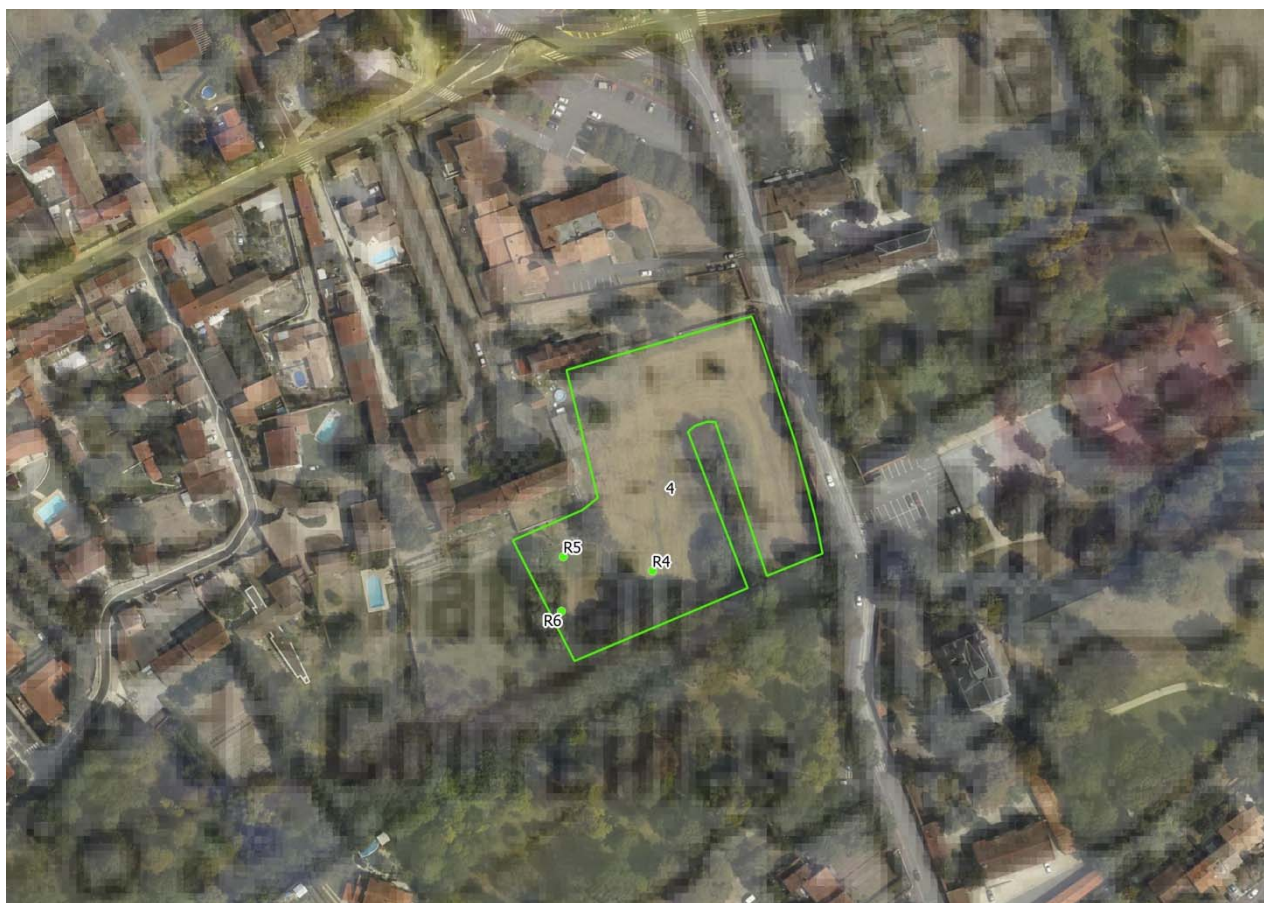
entretenu. La présence d'une rupture de pente importante entre la prairie et le terrain de sport, laisse supposer qu'une partie du secteur a été remblayé. Cette hypothèse est confirmée par le groupe d'acteurs locaux. Le cortège floristique présent sur la prairie ne permet de conclure sur le caractère humide de cette parcelle. Cependant, la présence de la Renoncule rampante (*Ranunculus repens*) et du Saule blanc (*Salix alba*) en bordure de parcelle, espèces caractéristiques des zones humides sont des indices de présence potentielle de zone humide. De plus, ce secteur se trouve au même niveau topographique que la parcelle en jachère précédemment expertisée comme caractéristique de zone humide. Le caractère humide et les limites de la zone humide ne peuvent pas être définis par le critère floristique : **des sondages pédologiques sont donc nécessaires pour identifier la zone humide.**

Le premier sondage réalisé sur la deuxième parcelle met en évidence la présence de trois horizons sur une profondeur de 1 m. Le premier horizon est sombre constitué de matière organique de couleur brune. A partir de 25 cm de profondeur, un nouvel horizon apparaît, beaucoup plus clair. Cette décoloration illustre le phénomène de déferrification. En effet, sous l'effet du battement de nappe, le fer migre plus en profondeur dans le sol. Cette déferrification s'intensifie en profondeur. Les premières traces d'oxydation apparaissent à 45 cm de profondeur. Il s'agit d'un sol caractéristique des zones humides (Classe GEPPA V b).

Un second sondage est réalisé au niveau du terrain de sport sur la zone supposée remblayée. Aucun trait d'oxydation ou de déferrification ne sont observés dans le profil. Un refus de tarière est constaté à 40 cm de profondeur. Il est très certainement dû aux matériaux utilisés pour le remblaiement. Thomas PICHILLOU conclut en l'absence de zone à caractère humide et précise au groupe d'acteurs que toutes les informations notamment la profondeur du sol et les éventuels refus de tarière sont notés sur les fiches de terrain. Il ajoute que l'ensemble des sondages réalisés au cours des inventaires sont géolocalisés à l'aide d'un gps.



Figure 4 : A gauche ; sondage pédologique réalisé dans la prairie (profondeur de 100 cm), traces de déferrification à 25 cm, pseudo-gley (matrice du sol gris-bleu) et traces d'oxydation à partir de 45 cm. A droite ; sondage réalisé au niveau du terrain de sport.



- Parcelle 4 : terrain en friche et prairie à proximité du Château de Courneilles

Les parcelles expertisées sont localisées en bordure de la Moulinette à proximité du centre-ville de Périgny. Le secteur est composé d'une prairie mésophile sur les niveaux topographiques les plus hauts et de terrains en friche sur les secteurs bas proches de la Moulinette. Les terrains en friche semblent se développer sur les sols frais et riches en matière organique du fait de la présence d'Arum d'Italie (*Arum italicum*) et d'Ortie (*Urtica dioica*). Ce constat est confirmé par le groupe d'acteurs locaux qui souligne que ce secteur était anciennement dédié au maraîchage. Trois sondages sont réalisés le long de la Moulinette sur les niveaux topographiques les plus bas c'est-à-dire ceux qui peuvent abriter potentiellement des sols caractéristiques des zones humides. Les trois sondages ne montrent aucune trace d'oxydation ou de déferrification sur l'ensemble des profils réalisés. Il s'agit de groies (sol brun argilo-calcaire). Des refus de tarière sont constatés à 50 cm pour deux sondages et 65 cm. Thomas PICHILLOU, conclut en l'absence de zone à caractère humide sur le secteur bien que l'on se situe en bas de parcelle dans un secteur probablement inondable.

Il en profite pour préciser à ce titre au groupe d'acteurs que les zones inondables ne sont pas forcément des zones humides.





Figure 5 : de gauche à droite, terrain en friche et sondage pédologique sur groie.

## Conclusion et prochaines étapes

---

Des zones humides ont été observées sur la commune de Périgny parmi les parcelles prospectées, sur critère botanique et sur critère pédologique. Ces parcelles correspondaient aux zones sur lesquelles la présence d'une zone humide était la plus probable à l'échelle de la commune, le long du ruisseau de la Moulinette. L'exercice opéré pendant cette réunion a permis de présenter au groupe la démarche d'inventaire : tout d'abord identifier la zone humide puis la délimiter dans l'espace.

Thomas PICHILLOU et Stéphane GILBERT signalent aux différents participants que les prospections seront réalisées avant la fin de l'année 2014. Il est convenu que l'expert informe la mairie des dates retenues pour les inventaires afin que l'information puisse être diffusée aux participants.

Rédaction Thomas PICHILLOU et Clémence OLLIVIER

Relecture : Stéphane GILBERT - Anne-Laure BARON CDA LR